



Cartographie des herbiers de myriophylle à épis au lac McGregor

Automne 2024

Sommaire exécutif

Introduction

Le lac McGregor est affecté par la présence du myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), une plante aquatique exotique et envahissante qui s'implante et se propage rapidement. Cette plante nuit aux activités nautiques et récréotouristiques ainsi qu'à la santé du lac.

Les impacts écologiques et environnementaux du myriophylle à épis sont nombreux :

- **Perte de biodiversité** : La plante élimine progressivement les espèces indigènes par compétition.
- **Diminution de la qualité de l'eau** : La décomposition des herbiers denses provoque une anoxie (manque d'oxygène), accélérant l'eutrophisation.
- **Perturbations pour la faune aquatique** : Les frayères sont détruites, menaçant les populations de poissons.
- **Conséquences sur les activités humaines** : Les herbiers gênent la navigation, la pêche et les loisirs nautiques.

À l'été 2024, l'Association a demandé à l'agence de bassin versant des 7 (ABV des 7) de mettre à jour la cartographie des herbiers de myriophylle à épis et des herbiers indigènes entrepris en 2015 et en 2019. *Ces données sont essentielles pour un éventuel plan de gestion du myriophylle à épis et pour des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).* Un rapport détaillé a été remis au conseil d'administration (CA) de l'Association qui se trouve sur le site web de l'Association.

Résultats

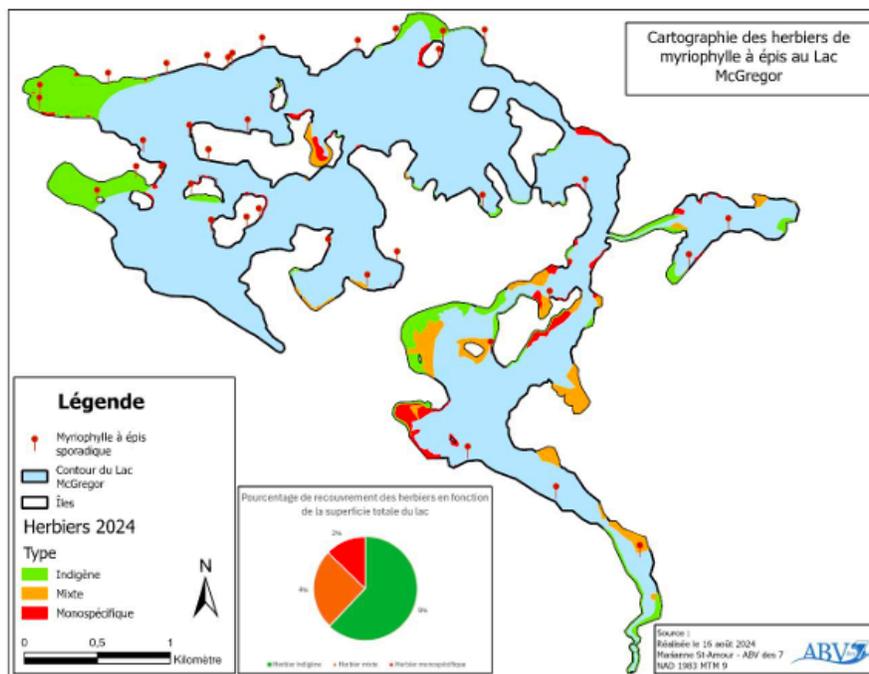
Bien que les herbiers ne soient pas représentés dans une proportion alarmante sur le lac, leur présence démontre que le lac doit maintenant être soumis à une surveillance accrue où une prise de mesures de contrôle est nécessaire. Comme en 2019, les herbiers sont principalement situés dans des zones peu profondes (0,5 à 4,5 m) avec une concentration plus importante dans la portion sud du lac, secteur peu profond et probablement l'un des plus fréquentés avec des activités nautiques qui favorisent la fragmentation et la propagation du myriophylle à épis.

Les herbiers ont été classés en trois catégories : **indigènes**; **mixtes** et **monospécifiques**. De plus, des **mentions sporadiques** ont été identifiées car la présence de brins de myriophylle à épis dans un secteur pourrait éventuellement indiquer la présence d'herbier si la dispersion s'intensifie.

Tableau des données recueillies en 2019 et en 2024

TYPES D'HERBIERS	2024	2019
Herbiers indigènes (moins de 5% de myriophylle à épis)	34 herbiers couvrant 8,8% de la superficie du lac	n.d.
Herbiers mixtes (entre 6% et 79% de myriophylle à épis);	29 herbiers couvrant 3,6% de la superficie du lac	3 herbiers couvrant 510 m² (seuls les herbiers de 50 à 80% ont été recensés.
Herbiers monospécifiques (+ de 80% de myriophylle à épis).	41 herbiers couvrant 1,8% de la superficie du lac	33 herbiers
Mentions sporadiques (1 à 3 brins isolés de myriophylle à épis)	35 mentions de myriophylle à épis	n.d.

Cartographie des herbiers de myriophylle à épis au lac McGregor



Conclusion et recommandations

- Le myriophylle à épis est présent dans tout le lac, principalement dans les zones littorales peu profondes.
- Une augmentation notable de la superficie des herbiers monospécifiques et mixtes a été observée depuis 2019.
- Les herbiers mixtes sont plus nombreux, ce qui pourrait être dû à une meilleure classification ou à une réelle expansion.
- Les herbiers mixtes et monospécifiques se développent rapidement, nécessitant une intervention prioritaire, notamment dans les zones les plus fréquentées.
- La propagation du myriophylle à épis nécessite une surveillance accrue et des mesures de contrôle.
- Il a été observé que certains des herbiers se déplacent ou se sont relocalisés.

Les écarts entre les inventaires de 2015, 2019 et 2024 soulignent l'importance d'un suivi régulier et d'une méthodologie standardisée pour mieux comprendre l'évolution des herbiers. Il faut s'attarder à cet accroissement du nombre, de la superficie et de la localisation des herbiers monospécifiques et mixtes de myriophylle à épis depuis 2019.

Les recommandations se situent dans les catégories suivantes :

- **Nettoyage des embarcations:** Collaboration avec la municipalité de Val-des-Monts pour accroître les efforts de surveillance et de nettoyage des embarcations. Il est fortement recommandé de nettoyer **tout équipement récréatif flottant** avant qu'il ne soit mis à l'eau afin d'éviter que des plantes aquatiques ne soient transportées d'un plan d'eau à un autre.
- **Suivi des herbiers:** Inventaire tous les trois ans de la densité des herbiers aquatiques et suivi annuel afin de s'assurer plus spécifiquement que les plantes envahissantes ne s'épandent pas davantage.
- **Sensibilisation :**
 - Les efforts de sensibilisation des riverains et des usagers du lac doivent se poursuivre.
 - Des mesures temporaires plus importantes de confinement peuvent être mise avec davantage de bouées jaunes que celles déjà mises en place par l'Association et des panneaux signalisateurs visant la limitation de la circulation d'embarcation motorisée sont fortement suggérées en attendant des mesures de contrôle plus concrètes.
 - Des campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers et des vacanciers en AirB&B devraient être mises en place par la municipalité.
 - Certaines embarcations accèdent au lac à partir de terrains privés, ce qui peut parfois échapper aux mesures de prévention mises en place au débarcadère municipal. Pour renforcer les efforts collectifs de protection du lac, une campagne annuelle de sensibilisation permettrait de rappeler l'importance de limiter les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
- **Méthode de contrôle du myriophylle à épis :**
 - Éventuellement, des mesures de contrôle plus ciblées, comme la pose de toile de jute sur les herbiers monospécifiques dans les endroits les plus susceptibles de provoquer leur fragmentation devraient être explorées.